



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 487/2024

**OBJET : Entretien du
domaine départemental
- extraction des herbiers
sur les plages
surveillées**

Membres : 24

Présents votant : 10

Pouvoirs : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 Mars

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 22 Mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Christophe MORGO, Conseiller départemental du canton de MEZE,
- Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, Déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Monsieur Jean Luc FALIP, Conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT
- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de LODEVE
- Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2
- Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

Référence programme d'action Grand Site 2024-2032 :

Axe B – Un accueil à la hauteur des paysages, basé sur une découverte sensible et respectueuse du Grand Site – FA 4 – Améliorer l'entretien du Domaine Départemental du Salagou et la qualité des services offerts aux visiteurs (toilettes, déchets, ...).

Les herbiers aquatiques, dont l'herbier envahissant – Lagarosiphon major – sont présents sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, ils rendent les activités liées à l'eau désagréables. Les herbiers ne pouvant être arrachés sur l'ensemble des berges, les chantiers sont priorisés sur les plages surveillées (Clermont l'Hérault et Les Vailhès) et à proximité des activités économiques.

Depuis 2018, le Syndicat mixte assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage du lagarosiphon sur les plages surveillées des Vailhès et de Clermont l'Hérault. Le coût de la prestation d'arrachage (intervention mécanique, ratissage) sur les plages surveillées est évalué à 11 220 € TTC, correspondant à la prise en charge des coûts de prestation.

En fonction du développement de l'herbier et du coût de l'opération, le périmètre d'intervention pourra être restreint.

Le CD34 prend en charge, via une convention de partenariat avec le SMGS, une partie du cout de la mission.

Le plan de financement est le suivant :

- 2 260 € en fonds propres SMGS
- 8 960 € du CD34 via la convention de partenariat

Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

APPROUVE

La mise en œuvre de cette action

AUTORISE

Madame la Présidente à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette prestation

**Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 29 Mars**

La Présidente



Marie PASSIEUX

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :